

IV



LES DOUANES BÉNINOISES

AU CŒUR DES RÉFORMES

Nommé Directeur Général des Douanes et Droits Indirects par Intérim le 25 janvier 2017 en Conseil des Ministres, le jeune commandant des Douanes, Charles Inoussa SACCA BOCO a été confirmé le 13 avril 2017. Ce choix très audacieux et très ambitieux du Gouvernement du Nouveau Départ s'est révélé très tôt positif par les nombreuses visites de travail du tout nouveau Directeur Général avec son homologue des Douanes nigérianes afin de trouver d'une part des solutions aux difficultés qui entravent la libre circulation des personnes et des biens entre les deux (02) Etats et d'autre part d'insuffler un nouveau dynamisme à l'intensification des relations bilatérales entre les deux (02) pays.

Dans sa volonté d'améliorer les prestations et de redorer l'image de l'Administration des douanes béninoises, le Directeur Général, comptant sur le soutien ferme du Ministre de l'Economie et des Finances, Romuald WADAGNI, a posé les grandes lignes de sa politique qui se déclinent comme suit :

- la lutte contre les mauvaises exécutions de services et les tracasseries ;
- la modernisation de l'institution à travers de nombreuses réformes ;
- le maintien de la coopération avec les pays voisins en particulier le Nigéria ;
- et enfin, l'amélioration des recettes douanières pour atteindre, voire dépasser tout au moins les prévisions des bailleurs de fonds.

La mise en œuvre de cette feuille de route, en parfaite harmonie avec le Programme d'Actions du Gouvernement, a permis de recouvrer **328 milliards de francs CFA** en 2017 soit un accroissement de plus de **24 milliards de FCFA** qui correspond à un taux de réalisation de près de **98,23%** par rapport aux prévisions du Fonds Monétaire International (FMI).

L'amélioration des recettes douanières est donc un pari gagné pour le tandem Romuald WADAGNI et Charles Inoussa SACCA BOKO. Pourtant, rien ne laissait présager de telles performances dans un contexte marqué par une crise économique mondiale aux nombreuses conséquences et une instabilité historique à la tête d'une Administration aussi sensible (*cinq (05) Directeurs Généraux des douanes en 8 mois*).

1

La remise en selle du Programme de Vérification des Importations (PVI).

Depuis plusieurs années, l'Administration des Douanes béninoises a engagé de nombreuses réformes dans tous les domaines sur la base des plans stratégiques périodiques minutieusement élaborés. Des progrès remarquables ont été enregistrés notamment en matière d'automatisation des procédures de dédouanement avec des efforts appréciables pour améliorer les recettes douanières.

Dans la même logique, le Programme de Vérification des Importations (PVI) avait été mis en œuvre en 2011. Mais malheureusement, ce programme à peine déployé, a été très tôt suspendu à cause d'un certain nombre de dysfonctionnements.

En effet, contrairement à sa mise en œuvre en 2011, où il était coordonné et dirigé de façon unilatérale par la société Bénin Control, beaucoup de changements sont à noter depuis sa remise en selle en avril 2017, avec une implication totale de l'Administration des douanes béninoises qui se trouve désormais au cœur du système.

Comme changements notables, l'inspection avant embarquement a été supprimée. En clair, l'intervention de la société Bénin Control, pour ce qui concerne le volet évaluation et classification, se limite à une vérification documentaire à destination. La décision de procéder à une inspection physique des marchandises relève des prérogatives de l'Administration des douanes

béninoises. Il est par ailleurs à noter que les intentions d'importation sont désormais levées en ligne, contrairement à 2011 où les usagers étaient obligés de se déplacer vers les locaux de la société Bénin Control pour toutes les formalités. L'objectif visé est de parvenir à une dématérialisation effective et totale de la liasse documentaire. En somme, tous les volets du Programme à savoir : le suivi électronique des véhicules d'occasion en transit, la gestion du vrac (gazeux et solide) par la Certification des poids, le tracking des marchandises en transit, le scanning des conteneurs et autres chargements, et la gestion automatisée des Magasins et Aires de dédouanement (MAD), des Magasins et Aires d'Exportation (MAE) et des Terminaux à Conteneurs (TAC) ont connu une avancée significative dans leur mise en œuvre avec à la clé, une adhésion totale du secteur privé.

Il est important de souligner que le Port Autonome de Cotonou restait le seul port de la sous-région qui ne disposait pas de scanners; ce qui est totalement contraire aux recommandations de l'Organisation mondiale des douanes. L'installation des scanners a permis en quelques mois, de noter non seulement une fluidité et une célérité dans la procédure d'enlèvement des marchandises mais aussi de relever plusieurs cas de fraudes.

2 CRÉATION DE SEPT (07) NOUVEAUX POSTES DE DOUANES ET ÉRECTION DE TROIS (03) NOUVELLES RECETTES DOUANIÈRES.

Dans l'optique de mieux maîtriser le flux des marchandises à l'entrée et à la sortie du territoire national et de permettre à l'Administration des douanes d'accomplir pleinement sa mission et mieux que par le passé, sept

(07) nouveaux Postes des douanes ont été créés tandis que trois (03) postes de douane ont été érigés en Recettes. Le tableau ci-dessous met en exergue les différentes phases de viabilisation des nouvelles Unités qui ont été créées.

POINT SUR LE DEMARRAGE DES ACTIVITES DANS LES NOUVELLES UNITES

	Unités	Date de démarrage des activités dans les nouvelles unités	Date de lancement de la construction des bâtiments	Date de mise en service des nouveaux bâtiments	Observations
1	Poste Sovlégni	Jeudi 14 septembre 2017	Vendredi 10 novembre 2017		
2	Poste Kaboua	Jeudi 14 septembre 2017	Dimanche 22 octobre 2017		
3	Poste Kassouala	Vendredi 15 septembre 2017	Mercredi 1er novembre 2017		
4	Poste Banikoara	Jeudi 14 septembre 2017	Lundi 23 octobre 2017		
5	Poste Karimama	Vendredi 10 novembre 2017	Mardi 05 décembre 2017		
6	Poste Datori	Mercredi 18 octobre 2017	Jeudi 09 novembre 2017		
7	Poste Akaradé	Vendredi 15 septembre 2017	Lundi 20 novembre 2017		

3

LES RÉFORMES INSTITUTIONNELLE ET INFORMATIQUE : FAIRE DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES BÉNINOISES L'UNE DES PLUS MODERNES DE LA SOUS-RÉGION À L'HORIZON 2021 (UNE DOUANE DU 21ÈME SIÈCLE).

WEBB FONTAINE



Les actions de réformes engagées ces dernières années au sein de l'Administration des douanes béninoises n'ont pas permis d'atteindre la plénitude des objectifs fixés, notamment en matière de célérité dans les opérations de dédouanement et l'accroissement des recettes douanières. C'est pour répondre à toutes ces difficultés qui constituent une entrave à la facilitation des échanges que l'actuel Président de la République, son Excellence Patrice Guillaume Athanase TALON, a décidé de faire de cette Administration, l'une des plus modernes à l'horizon 2021, pour profiter pleinement de la position stratégique du Port de Cotonou qui constitue sans doute l'un des plus grands hubs de la sous-région.

Pour y parvenir, un état des lieux a été effectué et les résultats ont confirmé l'existence de plusieurs insuffisances qui exigent la refonte du cadre institutionnel et informatique conformément aux prescriptions de l'Organisation mondiale

des douanes (Omd) et de l'Organisation mondiale du commerce (Omc). Il apparaît donc évident et nécessaire de remettre les douanes béninoises sur orbite par des actions visant la remise à niveau des capacités, la révision de l'organisation, la valorisation des services, l'amélioration de la communication interne, l'adaptation des procédures à un environnement moderne en constante mutation. En outre, le Guichet Unique des Opérations du Commerce Extérieur (GUOCE) n'ayant pas produit les résultats escomptés, il urge de mettre les douanes béninoises au centre d'un nouveau système capable d'offrir de meilleurs services aux opérateurs du commerce extérieur. C'est dans ce cadre qu'un contrat de quatre (04) ans a été signé avec le Groupe Webb Fontaine qui se chargera de la mise en œuvre desdites réformes. A l'issue de ce délai, un transfert de compétence au profit de l'Administration des douanes sera donc effectué.

4 BENIN CONTROL SA :

PRESTATAIRE DESIGNÉ POUR ASSURER LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE VERIFICATION DES IMPORTATIONS (PVI) NOUVELLE GENERATION.

BILAN ET PERSPECTIVES

Depuis le 1er avril 2017, la société Bénin Control a repris les activités du Programme de Vérification des Importations (PVI) de Nouvelle Génération conformément au mandat obtenu des autorités de la République du Bénin. Ces différentes activités ont démarré de manière chronologique.

Inspection à Destination des marchandises



Un changement notable est intervenu dans la mise en œuvre de cette activité avec le remplacement de l'inspection physique des marchandises avant embarquement par une inspection documentaire à destination. L'inspection documentaire peut être complétée par un contrôle physique de marchandises débarquées au Bénin, suivant les

résultats de l'analyse de risque effectuée par Bénin Control. La vérification des marchandises implique l'exécution des tâches suivantes :

- La vérification documentaire des prix déclarés et la détermination de la valeur en douane ;
- La vérification de la quantité et du poids des marchandises ;
- Le classement tarifaire des marchandises ;
- L'émission, de façon électronique, au profit de l'importateur et de l'Administration des Douanes, d'une Attestation de Vérification Documentaire (AVD) dont la présentation est obligatoire pour le dédouanement des marchandises ;
- L'émission, au profit de l'Administration des Douanes, d'un document d'analyse de risque joint à l'AVD, indiquant le type de fraude suspectée pour chaque transaction et suggérant l'action à mener par les services de contrôle de la douane avant l'enlèvement des marchandises.

Les résultats obtenus se présentent comme ci-après :

	TOTAL
Total AVD émises	16 337
Total valeurs taxables déclarées	405 171 717 936
Total valeurs taxables attestées	479 158 697 015
Montant des redressements	73 986 979 078
% des redressements	18,3%

2 Inspection pour la certification des poids ou quantités des marchandises débarquées au Port de Cotonou



Démarrée le 17 Juin 2017, cette activité consiste à l'inspection, par les méthodes et outils universellement admis (jaugeage, draft survey...) en vue de certifier, pour le compte de l'administration des douanes, le poids et la quantité de tous biens Importés en vrac au Bénin, quel que soit le régime douanier. Les certificats de poids et de quantité émis permettent à l'Administration des Douanes d'avoir une idée précise sur la quantité réellement Importée de ces biens.

En 2017, 1 249 851 Tonnes de biens Importés en vrac ont été certifiées.

	Volume (T)
Gazeux	50 171,981
Liquides	495 022,856
Solides	704 655,948
Total	1 249 850,785

3 Suivi électronique des véhicules en transit



Cette activité démarrée le 06 juillet 2017, permet à Bénin Control en appui à l'Administration des Douanes de suivre électroniquement par un système de lecture automatique de code barre à des check point, les véhicules en transit par le Bénin jusqu'à leur sortie effective du territoire. En 2017, 42 463 bandes ont été produites et mises à la disposition des services intervenant sur les parcs pour assurer un suivi électronique vers différentes frontières de sortie.

Les bandes produites sont mises directement et au plus tard dans les 24 heures, à la disposition des enleveurs sur les parcs de vente en vue de l'enlèvement des véhicules. Quatre (04) lectures électroniques sont préconisées sur le parcours et permettent la délivrance effective des Attestations de Suivi Electronique, une à la sortie des parcs de vente, une autre à l'entrée du parc de regroupement, une autre à la sortie du Parc et une dernière à la frontière de sortie du Pays. L'organisation du convoi des véhicules en transit des parcs de vente vers les parcs de regroupement, la gestion des conducteurs prestataires et la sécurisation des corridors sont assurées par la douane.

4 Tracking des cargaisons des autres marchandises



Ce volet du programme vise la facilitation et la fluidification des opérations de transit de cargaisons de marchandises par le Bénin. En lieu et place de l'escorte physique, ces cargaisons sont suivies et localisées en temps réel par BENIN CONTROL et l'Administration des douanes aux moyens de balises GPS, jusqu'à leurs sorties du territoire.

Ce programme permet de lutter contre les déversements frauduleux. Pour le compte de 2017, 10 547 Attestations de Suivi Electronique (ASE) ont été émises malgré le démarrage tardif de l'activité le 10 novembre 2017.

5 Inspection par Rayon-X des cargaisons de marchandises débarquées en République du Bénin



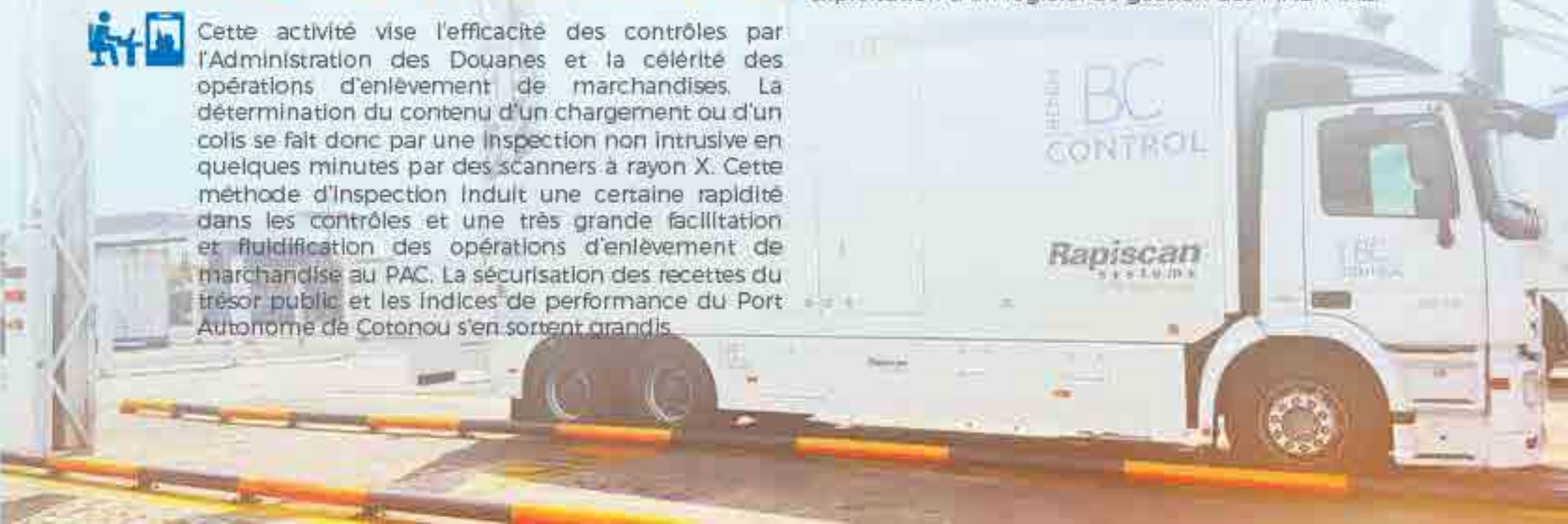
Cette activité vise l'efficacité des contrôles par l'Administration des Douanes et la célérité des opérations d'enlèvement de marchandises. La détermination du contenu d'un chargement ou d'un colis se fait donc par une inspection non intrusive en quelques minutes par des scanners à rayon X. Cette méthode d'inspection induit une certaine rapidité dans les contrôles et une très grande facilitation et fluidification des opérations d'enlèvement de marchandise au PAC. La sécurisation des recettes du trésor public et les indices de performance du Port Autonome de Cotonou s'en sortent grandis.

Du 17 novembre au 31 décembre 2017, 548 conteneurs ont été scannés dont 6% suspectés confirmés.

Sont concernées par le scanning, toutes les marchandises débarquées sur le territoire à l'exception du vrac et ayant fait l'objet de ciblage par l'analyse de risque dans une proportion rigoureusement inférieure ou égale à 10% du volume total des importations.

Perspectives

L'année 2018, sera une année de consolidation de la collaboration et de la relation entre Benin Control et l'Administration des Douanes. Surtout, au vu des résultats de l'année 2017, les deux (2) institutions travailleront à apporter des améliorations aux procédures mises en place en vue de la réussite de la réforme du PVI. L'année 2018 consacrera également le lancement des autres activités prévues au Programme comme entre autres l'installation d'un site Scanning à Hillacondji et le déploiement et la mise en exploitation d'un logiciel de gestion des MAD MAE.





INTERCONNEXION DOUANE / IMPÔT :

Le 1er mars 2017 a été lancée une plateforme d'échanges d'informations entre la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects et la Direction Générale des Impôts. Cette plateforme dénommée «CFISC» permet notamment :

- de faire payer ou non la taxe CNF (Contribuable Non Connue du Fisc) en activant ou en désactivant un contribuable;
- de permettre la consultation par les Inspecteurs des Impôts de toutes les déclarations en douane liquidées et payées;
- de faire des recoupements entre les déclarations de TVA des contribuables et celles constatées sur leurs déclarations respectives.

Les fonctionnalités de la plateforme sont aujourd'hui étendues à la Direction Générale du Budget qui s'en sert pour déclencher toute procédure d'engagement. Il est également prévu que la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique puisse bénéficier de cette plateforme afin de contrôler l'état des contribuables (à jour ou non) avant toute opération de décaissement. La plateforme est aussi sollicitée pour consulter l'état des contribuables désirant participer à un marché public.

6

INTERCONNEXION ENTRE LES ADMINISTRATIONS DOUANIÈRES BÉNINOISES ET NIGÉRIENNES.



Cérémonie d'ouverture de la rencontre de travail entre les administrations douanières du Niger et du Bénin.
Les Directeurs Généraux des douanes du Bénin et du Niger saluent l'étendard de la douane béninoise.

Le projet d'interconnexion entre les Administrations Douanières du Bénin et du Niger est entrain de devenir une réalité. Lors d'une ultime rencontre entre les autorités douanières des deux (02) pays à Cotonou, de grandes résolutions ont été prises en vue de la concrétisation de ce géant projet qui contribuera a coup sur à la facilitation des échanges entre les deux (02) nations. Lesdites assises avaient porté sur :

- L'examen et l'adoption du manuel de procédures d'échanges de données du transit entre le Bénin et le Niger ;

- L'examen et l'adoption du chronogramme d'actions à mettre en œuvre pour l'interconnexion des systèmes Informatiques douaniers du Bénin et du Niger ;
- Revue de la composition du comité technique mixte de suivi-évaluation des échanges des Informations du transit ;
- Financement des actions qui restent à exécuter dans le cadre de l'interconnexion.

Au cours de la-dite rencontre, le projet de manuel de procédures d'échanges de données du transit entre le Bénin et le Niger a été présenté.

Les participants, après amendements dudit projet ont procédé à son adoption.

Il faut noter qu'avant son adoption, les participants ont longuement discuté sur l'institution d'une garantie de transit qui sera différente du fonds de garantie classique perçu actuellement par les cautions nationales.

Après adoption du manuel de procédures, les participants ont procédé à l'examen de

la feuille de route des actions à mettre en œuvre pour l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Bénin et du Niger. Il ressort des débats que la mise en œuvre de cette feuille de route est subordonnée à :

- l'assistance technique de la CNUCED aux administrations douanières du Bénin et du Niger ;
- l'acquisition des serveurs backups pour le compte de chaque administration ;
- la formation des agents des douanes et des déclarants en douane.



Photo de famille des Autorités Nigériennes et Béninoises à l'issue des travaux
Les deux directeurs généraux des douanes encadrant le Ministre de l'Economie et des Finances



La Certification
ISO 9001-2008 :
 Les douanes béninoises
 inscrites dans la
 démarche qualité.



Sous le leadership de Charles Inoussa SACCA BOCO, Directeur Général des Douanes et Droits Indirects, l'année 2017 a également été marquée par l'engagement de l'Administration des douanes béninoises dans une démarche qualité couronnée par la Certification ISO 9001:2008, devenant ainsi la seule règle financière et la seule force de sécurité publique à être certifiée ISO au Bénin. C'est l'aboutissement d'un long processus entamé depuis plusieurs mois sous la houlette

du Cabinet DEKRA, organisme certificateur et d'audit basé en France.

Il s'agit d'une avancée historique, notamment en matière d'éthique et de bonne conduite, ainsi que sur le plan de la qualité de la prestation fournie par l'Administration des Douanes béninoises. Avec cette certification, l'Administration des Douanes béninoises devient la seule règle financière et la seule force de sécurité Publique certifiée ISO.

Par ailleurs, le site Web des douanes béninoises (www.douanes-benin.net) a été entièrement rénové et mis à jour avec l'intégration d'un système de gestion interactive des plaintes. Ceci permet aux usagers de la Douane, quel que soit l'endroit où ils se trouvent, de disposer facilement et instantanément des Informations nécessaires pour l'acheminement de leurs marchandises à destination du Bénin.

LA RATIONALISATION DES DÉPENSES FISCALES : UN IMPÉRATIF POUR LA CONSOLIDATION DU CADRE MACRO-ÉCONOMIQUE.

8



À l'analyse du tableau ci-dessous, il est aisé d'affirmer que la rationalisation des dépenses fiscales pour la consolidation du cadre macro-économique est une réalité au niveau des douanes béninoises.

Les exonérations constituent des dépenses fiscales et leur maîtrise reste un enjeu majeur pour une meilleure mobilisation des recettes douanières. La Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) sous la houlette de son Directeur Général, s'évertue selon les normes communautaires à rationaliser l'octroi des exonérations dans le cadre strict de l'Arrêté n° 0892/MEF/DC/SGM/DGDDI/DGID/DGAE du 04 avril 2018 portant codification des exonérations fiscales et douanières accordées en

République du Bénin.

À terme et au regard des impératifs du Programme de Transition Fiscale de l'UEMOA, il s'agira d'envisager sérieusement l'élimination progressive des régimes dérogatoires en vue de mettre en place un dispositif de droit commun incitatif. De même, la suppression des exonérations, exemptions et autres aides fiscales, génératrices de distorsions, de concurrence est effective.

	CREDIT DE DROITS DE DOUANE	CREDIT DE TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE	TOTAL
ANNEE 2010	12 820 032 794	25 383 082 377	38 203 115 171
ANNEE 2011	8 538 283 353	17 385 820 615	25 924 103 968
ANNEE 2012	6 753 732 288	13 397 814 079	20 151 546 367
ANNEE 2013	8 069 130 212	15 968 984 489	24 038 114 701
ANNEE 2014	9 597 632 637	17 978 622 735	27 576 255 372
ANNEE 2015	7 975 029 779	15 703 641 681	23 678 671 460
ANNEE 2016	6 997 038 080	12 404 761 794	19 401 799 874
ANNEE 2017	6 943 002 772	10 883 148 699	17 826 151 471

Synthèse des différentes exonérations accordées au Bénin

LES MESURES FISCALES INCITATIVES ACCORDEES EN REPUBLIQUE DU BENIN

N° D'ORDRE	NATURE MESURE	BASES JURIDIQUES	BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
01	Privilèges diplomatiques et consulaires en matière de Douane.	Décret n°85-535 du 19 décembre 1985 portant privilèges diplomatiques et consulaires.	Corps diplomatiques et consulaires.	Paiement de la TV ou paiement du PCS ; PC ; T,STAT ; TD et TV selon le cas.
02	Avantages au titre du Code des Douanes.	Article 290 de la loi n°2014-20 du 12 septembre 2014 portant code des douanes en République du Bénin.	<ul style="list-style-type: none"> • Déménagement ; • Voyageurs ; • Retour de mission (Représentations diplomatiques). 	Exonérations partielles Paiement du PCS ; PC ; T,STAT ; TD et TV.
03	Avantages au titre des Codes sectoriels.	<ul style="list-style-type: none"> • Code des Investissements ; • Code minier ; • Code pétrolier. 	Entreprises exerçant dans différents domaines pour la promotion des investissements.	Exonérations totales ou partielles selon le cas pendant la phase d'installation et celle d'exploitation.
04	Avantages au titre des Investissements hors code.	Diverses conventions signées entre les Investisseurs et l'Etat.	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'hôtels ; • Entreprises ayant une convention avec l'Etat. 	Investissements structurants. (Exonérations totales ou Partielles selon le cas).
05	Avantages au titre des différentes lois de finances.	Différentes lois de finances votées en République du Bénin.	Toute cible	<ul style="list-style-type: none"> • Agriculture ; • Electrification rurale ; • Flotte de taxis ; • Transports (Exonérations partielles).
06	Avantages au titre de : <ul style="list-style-type: none"> • accord de siège ; • accord cadre ; • reconnaissance d'utilité publique. 	Les dispositions des différents accords de sièges, accords cadre et reconnaissance d'utilité publique.	Les ONG (nationales-Internationales) qui accompagnent l'Etat dans divers domaines sociaux.	
07	Marchés publics et projets à Financement extérieurs	<ul style="list-style-type: none"> • Contrats de marchés • Contrats de projets 	Entreprises ayant gagné le marché ou le projet.	
08	Avantages au titre du régime De la Zone Franche Industrielle.	Loi n°2005-16 du 08 septembre 2005 portant régime de la Zone Franche Industrielle en République du Bénin.	Les dispositions des différents accords de siège, accords cadre et reconnaissance d'utilité publique.	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement de la TV ; • Réduction de 60% sur les droits et taxes accordés aux véhicules utilitaires acquis par les entreprises agréées au régime de la Zone Franche Industrielle (ZFI).